

## **Communes bourgeoises - des institutions aux valeurs modernes**

Discours du professeur Kurt Nuspliger, chancelier d'Etat du canton de Berne lors de l'Assemblée générale du 4 mai 2013 à Huttwil

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur d'être invité aujourd'hui pour la troisième fois à m'exprimer lors d'une assemblée générale de l'Association bernoise des communes et corporations bourgeoises. Cette nouvelle invitation illustre certes votre intérêt pour les questions inhérentes à l'Etat et à nos institutions, mais elle montre aussi que j'exerce cette fonction de chancelier depuis un certain temps déjà. Et puisque mon successeur entrera en fonction dans le courant du mois, je peux vous assurer que ce discours sera aussi le dernier que j'aurai l'occasion de prononcer devant votre assemblée.

Je salue tout particulièrement les représentantes et représentants des communes et corporations bourgeoises du Jura bernois. Le Canton de Berne est un lien entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Il joue un rôle important pour la cohésion nationale. Il en est de même pour l'association bernoise des communes et corporations bourgeoises.

Lors de mes deux précédentes interventions, j'ai abordé le thème des réformes. En 1989, j'ai présenté une synthèse de la révision totale de la constitution cantonale à venir. En 2006, je me suis exprimé sur le sujet de la réforme du gouvernement et de l'administration. J'aimerais consacrer mon discours de ce jour aux valeurs qui subsistent au gré du temps. Quelle est l'importance des institutions dans un monde en mutation ? Quel rôle peuvent et doivent adopter les communes et corporations bourgeoises dans la vie publique ?

Laissez-moi préciser tout d'abord la notion d'institutions. Les institutions ont plus d'ampleur et plus d'importance que les organisations. Les organisations sont des

dispositifs mis en place pour atteindre des objectifs bien définis. Leur finalité est en premier lieu de défendre des intérêts.

Les institutions, quant à elles, ont davantage de poids et d'envergure que les organisations. Elles sont ancrées plus profondément dans l'histoire et dans la conscience collective. Ce sont des points de convergence au sein de la société, des modèles stabilisateurs. Les institutions peuvent elles aussi se modifier. Mais elles puisent leur légitimité dans des valeurs reconnues et transmises depuis longtemps. Le Dr Hans Hofer a rédigé en 1972 un essai sur le thème « Communes bourgeoises du canton de Berne - évolution et prestations ». Il y retrace l'évolution séculaire des bourgeoisies et corporations bourgeoises. Il y prend aussi position sur les conflits politiques qui opposaient au XIXe siècle les radicaux et les conservateurs. Il s'agissait alors aussi du statut des communes bourgeoises.

Hans Hofer écrit : « Dans le combat pour leurs institutions, des bourgeois actifs avaient compris que les bourgeoisies et leurs corporations devaient, pour faire face à leurs opposants sur le long terme, savoir s'adapter mieux que jamais aux mutations politiques et sociales survenues depuis la chute de l'Ancien Régime ».

Cette phrase s'applique encore de nos jours. Elle constitue une idée fondamentale et porteuse qui a été déterminante dans la révision totale de la constitution du canton de Berne. Dans mon discours de 1989 déjà, je vous ai rappelé cette idée de base. L'article 119 de la constitution cantonale stipule :

« 1 Les communes bourgeoises pourvoient au bien public dans la mesure de leurs moyens.

2 Elles s'acquittent des tâches qui leur incombent de par la tradition. »

Le secrétaire des communes bourgeoises, Andreas Kohli, a lui aussi souligné l'importance de cette disposition constitutionnelle.

Parmi les tâches qui incombent aux communes bourgeoises, on peut citer surtout les activités de tutelle, d'assistance et culturelles.

Dans le cadre des travaux préliminaires de la révision totale de la constitution, des demandes avaient été formulées en vue de supprimer les communes et les corporations bourgeoises. Ces propositions sont restées sans suite. La majorité du Grand Conseil, mais aussi la majorité du peuple bernois, reconnaissent et respectent le rôle des bourgeoisies en tant qu'institutions. Ces institutions font partie de notre histoire. Ce ne sont toutefois pas seulement les services rendus par le passé qui sont déterminants aujourd'hui. Les bourgeoisies ont un rôle décisif à jouer en tant qu'institutions stabilisatrices et conservatrices dans un monde en mutation. Certaines communes bourgeoises ont parfois fait office de « réseaux du conservatisme ». Quelques acteurs isolés ont aussi commis des erreurs de jugement au fil de l'histoire. Ce n'est pas une raison pour remettre en cause les bourgeoisies en tant qu'institutions. Au contraire. Il règne au sein des communes bourgeoises un engagement envers la collectivité publique qui transcende les générations. Et la pensée de la durabilité fait aussi partie de cet engagement. Ce n'est pas un hasard si le terme de durabilité trouve son origine dans l'exploitation forestière. Il s'agit du principe sylvicole selon lequel il n'est pas permis d'abattre plus d'arbres qu'il ne peut en repousser. En gardiennes des forêts, les bourgeoisies connaissent bien ce principe. La définition actuelle de la durabilité a été formulée par l'ancien Premier ministre norvégien Gro Harlem Brundtland. Il n'est pas surprenant que le concept de développement durable soit justement le fruit d'une réflexion féminine. En qualité de présidente d'une commission de l'ONU, Mme Brundtland avait affirmé que le développement durable se caractérisait par trois aspects : une dimension écologique, une dimension économique et une dimension sociale.

Si l'on souhaite que notre monde ait une perspective d'avenir et que les générations futures y trouvent un cadre de vie digne de ce nom, alors il s'agit de ramener la dynamique écologique, économique et sociale à une situation d'harmonie à long terme en équilibrant les notions de protection, d'utilité et de cohésion sociale. Ces valeurs portant sur le long terme, cette utilisation parcimonieuse des ressources mais aussi la gestion prudente des terrains soustraits à la spéculation, sont des principes directeurs essentiels pour l'activité des bourgeoisies.

Les communes bourgeoises ont toujours joué le rôle de partenaires importants pour le bien des communes et du canton. La commune bourgeoise de Berne, en particulier, s'est révélée être un partenaire fiable du canton et de la commune de Berne en matière de politique culturelle. Les grandes institutions culturelles de notre canton n'auraient pu être créées ni exploitées si la bourgeoisie de Berne n'y avait apporté sa contribution active.

En conclusion, j'en reviens à la constitution. Les communes bourgeoises pourvoient au bien public dans la mesure de leurs moyens. Si les bourgeoisies arrivent à ériger de façon crédible ce principe constitutionnel en ligne directrice de leurs actions, elles sont encore promises à un bel avenir. C'est dans cette optique que je vous adresse à vous, Mesdames et Messieurs, ainsi qu'à toutes les communes et corporations bourgeoises de notre canton, tous mes vœux de succès.